



ALERTES A&I UNSA DGESCO

Réforme de l'instruction dans la famille

A&I UNSA attire votre attention sur les difficultés rencontrées par les personnels des DSDEN en charge de la gestion de l'instruction dans la famille. Les nouveaux textes votés le 15 février dernier pour une application au 1^{er} mars ont laissé peu de temps aux personnels pour préparer cette campagne sereinement. Les consignes du ministère arrivent au compte-gouttes alors que les familles les interrogent déjà. Si aujourd'hui la démarche de demande d'instruction dans la famille paraît plus claire, les personnels et les familles restent dans l'expectative pour le CNED réglementé. Il est urgent que les services aient des réponses.

A&I UNSA tient à vous faire remarquer que cette campagne de demande d'instruction dans la famille est désormais concomitante à celle des affectations et que ces deux dossiers sont généralement gérés dans le même service, parfois même une même personne. Ce cumul d'activité devrait engendrer des réorganisations de service dès l'année prochaine faute d'avoir pu l'anticiper cette année.

Réunion en visioconférence du 21 mars dernier particulière aux DSDEN de l'AURA

Certaines DSDEN de la région AURA ont travaillé ensemble sur la nouvelle procédure d'instruction dans la famille et ont fait parvenir à vos services un certain nombre de questions tout à fait pertinentes. En réponse à ces questions une réunion en visioconférence a été organisée le lundi 21 mars par vos services à leur attention. Bilan : peu de réponses apportées en particulier pour le CNED réglementé et surtout **un grand mépris affiché, qui a été ressenti comme un mépris des services centraux pour les services déconcentrés**, mépris dont ont été témoins les inspecteurs présents. **Mépris qui a heurté et blessé l'ensemble des personnels administratifs des DSDEN de l'AURA** qui sont au quotidien en rapport avec les familles sur le terrain et qui ne sont pour l'instant pas en capacité de leur donner des informations toujours fiables.

Même si nous pouvons comprendre qu'étant donné la rapidité de mise en œuvre de cette réforme les services centraux soient eux-mêmes débordés et en situation de stress, il est inadmissible qu'ils se permettent un tel mépris vis-à-vis des personnels sur le terrain. Sachez, Monsieur le Directeur Général, que, une fois le choc de cette réunion encaissé, ces collègues ont repris la gestion de ce dossier à bras le corps dans l'intérêt du service public et celui des élèves, mais que leur image de leur hiérarchie a été fortement dégradée. A&I UNSA exige plus de considération à leur égard.

Expérimentation d'ANDJARO : logiciel de gestion des remplacements des enseignants du 1^{er} degré

L'expérimentation de ce nouvel outil a été lancée sans concertation avec les représentants des personnels administratifs qui sont pourtant les premiers utilisateurs.

Il a pour but d'optimiser les remplacements des enseignants du 1^{er} degré en alertant automatiquement l'école et le remplaçant avec des informations plus complètes qui facilitent et accélèrent la prise de poste.

Outre les polémiques du fait qu'il ait été conçu par et pour une entreprise privée, qu'il nécessite les coordonnées téléphoniques privées des remplaçants, il fait pour l'instant doublon avec ARIA et engendre donc un travail supplémentaire pour les secrétaires de circonscription.

Les points à souligner :

- Multiplicité des saisies. Il faut saisir dans ARIA les informations habituelles du remplacement, puis à nouveau dans ANDJARO qui n'est pas capable d'aller puiser les informations dans ARIA. A savoir aussi qu'un bon nombre de secrétaires de circonscription tiennent à jour un tableau récapitulatif des remplacements sur excel pour une meilleure visibilité. Donc triple saisie. ANDJARO, comme ARIA ne propose pas un tableau récapitulatif.
- ANDJARO propose des remplaçants proches de l'école même s'ils font partie de la brigade d'une autre circonscription. Par contre il faut demander l'autorisation de la circonscription à laquelle il appartient pour utiliser ce moyen. A priori, ARIA propose aussi la liste de l'ensemble des remplacements du département et le prêt de moyen était utilisé pour pallier aux besoins.
- Le login à ANDJARO est personnel à la secrétaire de circonscription. Comment faire en cas d'absence ? Alors qu'un tableau excel peut être partagé sur un serveur ou cloud.

En conclusion, n'était-il pas possible de faire évoluer ARIA en le dotant de quelques nouvelles fonctionnalités plutôt que de multiplier les outils et augmenter la charge de travail. On peut lire que le DASEN de la Somme se félicite de l'amélioration du taux de remplacement, c'est certainement vrai, mais les 2 heures de temps de travail des secrétaire économisés par jour, c'est peu probable. **Il ne faudrait pas que, sous prétexte d'ANDJARO, des postes d'administratifs soient supprimés dans les circonscriptions.**

Pass Education :

Malgré l'engagement de Monsieur le ministre en 2019 de l'attribution du Pass Education à tous les personnels rémunérés par l'Education nationale auprès de la fédération UNSA Education, A&I UNSA constate, que sur la page du ministère dédiée au Pass Education, la définition du public concerné n'a pas évolué. La clause limitative d'exclusivité aux personnels « exerçant de manière effective en écoles, collèges, lycées publics et privés sous contrat » est maintenue.

Depuis janvier, A&I UNSA constate que certains services déconcentrés ont élargi le champ des bénéficiaires. Ces initiatives locales vont dans le bon sens, néanmoins leur disparité engendre de nouvelles iniquités selon la situation organique ou géographique de l'agent.

Les militants A&I-UNSA ont dû et doivent encore demander aux recteurs et directeurs l'application des engagements du Ministre au sein de leurs instances. Si certains ont été à leur écoute, d'autres ne fléchissent pas et s'arc-boutent encore sur le texte actuel non-révisé ou encore se satisfont de dispositifs inadéquats.

A&I UNSA exige que clarté soit faite sur les conditions d'attribution du Pass Education en conservant uniquement la mention : « A TOUS les personnels rémunérés par l'Education nationale », conforme à l'engagement du ministre.